
Cycle de Conférences
Chapitre français de l'ACAMS – LexisNexis BIS

Rick McDonnell
Synthèse des échanges

Hôtel Banke - Paris, 8 décembre 2016



Préambule

*Le Chapitre français s'internationalise. Nous ne recevons pas n'importe qui ce soir. Pour ceux qui ne connaissent pas Rick, mais ce serait difficile dans notre profession, **Rick est le directeur exécutif de l'ACAMS et un membre de son comité consultatif pour le monde.** Mais vous le connaissez très certainement dans le cadre de sa position précédente, puisqu'il a été **secrétaire exécutif du GAFI, entre 2007 et 2015.***



Cette période a été cruciale. C'est en effet durant ces années que le GAFI a développé tout le processus de révision des standards, qui donnent aujourd'hui naissance aux réglementations qui sont en place. Et cette période 2007 à 2015 a également été le moment de la mise en place de nouvelles méthodologies d'évaluation des pays membres du GAFI, méthodologies qui ont été chapeautées par Rick. Lorsque Rick est arrivé au secrétariat, il a demandé des résultats et une efficacité dans les contrôles au niveau des États membres, que vous avez pu constater, si vous

*avez participé à des évaluations mutuelles du GAFI. Il a personnellement supervisé les premiers rounds d'évaluations de cette nouvelle méthodologie. Il s'est également impliqué dans le processus de suivi de ces évaluations et ce processus a encore été renforcé par les pays, qui ont été mis en défaut, et qui ont été incités à entamer les réformes nécessaires. Cela n'était pas le cas précédemment. **Sous sa gouvernance, le maillage mondial du GAFI, qui était relativement traditionnel avec 190 pays, s'est renforcé, avec la création d'entités régionales en Afrique (par exemple, le GIABA).** Ces entités régionales travaillent sur le mode opératoire du GAFI et collaborent avec lui lors des évaluations mutuelles. Avant cette expérience au sein du GAFI, Rick, vous avez travaillé pour les Nations Unies puisque vous aviez le poste de responsable du programme global contre le blanchiment d'argent à l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (l'UNODC). Auparavant, vous avez mis en place le groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment d'argent, dont vous étiez le premier secrétaire exécutif. Ceci me permet de dire que vous êtes de nationalité australienne. Vous êtes avocat de formation et vous avez démarré votre carrière comme procureur fédéral en Australie, en charge de nombreuses enquêtes, dont le crime organisé. Et enfin au-delà de l'ACAMS, vous êtes également un intervenant réputé et écouté dans le milieu universitaire. Donc Rick, merci beaucoup d'être avec nous ce soir. Vous allez nous entretenir sur quelques sujets, tels que les évaluations récentes du GAFI, vos vues personnelles sur le processus d'évaluation nationale des risques, le G20, l'évasion fiscale et la lutte contre la corruption.*

Retranscription des interventions

Rick McDonell : « Je dois parler en anglais, parce que si je parle en français, cela sera douloureux ! Ma femme est québécoise. Mais si je parle québécois ce sera pire !

Je n'ai que peu de temps, 15 minutes, pour m'adresser à vous et il est difficile de caser de nombreux propos en 15 minutes. Contrairement à la rapidité avec laquelle mes collègues de la police se sont exprimés précédemment, je parle lentement. Soyez donc patients...

Je voulais vous parler d'un certain nombre d'aspects du travail du GAFI, dans son rôle d'organisme de référence (ou de « normalisateur ») et d'évaluateur de la performance de la conformité des pays et de la conformité tout court, mais pas seulement. Je voulais également évoquer les forces motrices en matière de blanchiment d'argent et, plus généralement, de crime financier. Cela va de la perspective politique et des problématiques de polices/procédures qui ont suivies les décisions du G20, par exemple, aux obligations réglementaires mises en place, ainsi qu'à leur mise en application.

Nous avons donc ainsi toute une panoplie de forces en action. La force politique, pour commencer. Je vais aborder les choses une par une, quitte à vous ennuyer... Il est intéressant de constater en effet que le G20 est à l'heure actuelle la

locomotive économique et la force vitale dans le monde, pour ce qui concerne les problématiques en lien avec de nombreux crimes financiers.

Le G20 est à l'heure actuelle la locomotive économique et la force vitale dans le monde pour ce qui concerne les problématiques en lien avec de nombreux crimes financiers.

Durant plusieurs années, le G20 a insisté pour donner l'exemple, en général, et en matière de crime financier, en particulier, et pour mettre en place des normes internationales, dont font partie les normes du GAFI. Ceci a donné lieu récemment à une approche beaucoup plus stricte du G20 et je dis cela, car ces décisions politiques vous affecteront et nous affecteront tous.

Le G20 a pris le parti de faire des déclarations, des communiqués. La dernière en date a été faite à Hangzhou, à l'occasion de la conférence qui a eu lieu en septembre 2016. Ils ont fait un certain nombre de déclarations dans un communiqué concernant le crime financier, au sujet des paradis fiscaux et du blanchiment d'argent. Je ne vais pas résumer tout cela mais simplement

évoquer les grandes lignes. Le G20 attire l'attention sur deux choses en particulier. L'une d'entre-elles est la collaboration entre le GAFI et le forum mondial sur les taxes et l'échange automatique d'informations, en termes de délit fiscal. Je suis sûr que ceux d'entre vous qui sont chargés de conformité connaissent très bien les obligations qui s'annoncent en matière fiscale. Cette collaboration a déjà commencé et va s'intensifier entre les deux normes exigées pour les taxes et pour le blanchiment d'argent.

La deuxième chose sur laquelle ils ont attiré l'attention est l'obligation d'établir un rapport et une liste préliminaire, d'ici le mois de juillet 2017, sur les pays considérés comme soit non coopératifs soit en non-conformité dans une large mesure. Ils ont également indiqué qu'une fois qu'ils auraient regardé cette liste, ils songeraient à prendre des décisions et potentiellement en tireraient des conséquences. Ils ont parlé dans leur déclaration de « mesures défensives ». En d'autres termes, selon moi, ceci peut être interprété comme une forme de sanctions à venir.

*Ceci peut être interprété
comme une forme de
sanctions à venir.*

Le nombre de listes est amené à augmenter. Vous savez tous que le GAFI a des listes et continuent d'en avoir. Le forum mondial a procédé à des revues

entre pairs. Jusqu'à présent, il n'avait pas de liste mais il en prend le chemin. L'OCDE a une liste de pays en lien avec les problématiques fiscales. A ce que je comprends, le Conseil de l'Europe veut établir des listes internes, la Commission Européenne en a elle aussi ou sous une forme similaire. Il y a donc toute une série de listes en perspective, en projet, devrais-je dire. Qu'est-ce que cela signifie alors ? Cela signifie qu'il y a une forte pression pour s'assurer que tout soit plus équitable à l'avenir. A priori, ça ne sera pas pour toute suite. Mais la pression est amenée à perdurer.

*Il y a une forte pression
pour s'assurer que tout soit
plus équitable à l'avenir.*

J'aimerais évoquer trois choses. La première, qu'est-ce que cela signifie en termes de risques, et à quoi se réfère le GAFI lorsqu'il parle d'évaluation des risques d'un pays ? La deuxième est en lien avec les évaluations mutuelles de pays en matière de conformité, et les résultats de ces rapports, qui sont rendus publics. Et enfin, que prévoit le futur proche en matière d'obligations de conformité et qu'est-ce que cela peut bien signifier pour vous, chargés de conformité ?

Ce n'est, en effet, pas un hasard si la recommandation numéro 1 du GAFI en matière d'évaluation traite du risque du pays. En fait, tout ce qui touche au blanchiment d'argent, excepté

l'incarcération des individus, est en relation avec le risque. Pour les institutions financières, parties déclarantes, il s'agit des risques clients, des risques produits ou risques simplement liés à la géographie. Du côté politique de l'équation, si je peux m'exprimer ainsi, il s'agit du risque de rester totalement passif face au mécontentement de la communauté.

Par conséquent, l'évaluation nationale des risques d'un pays est extrêmement importante. Le GAFI, jusqu'en 2014, ne menait des évaluations que sur l'aspect purement technique du pays.

Le GAFI, jusqu'en 2014, ne menait des évaluations que sur l'aspect purement technique du pays.

Autrement dit : Existait-il une Cellule de Renseignement Financier ? Y-avait-il une architecture ? Les entités déclarantes respectaient-elles la loi (en supposant qu'il y a une loi en place pour déclarer les transactions suspectes) ? Voilà ce qu'est l'architecture technique.

Les nouveaux rapports d'évaluation mutuelle, dont 24 ont été publiés jusqu'à présent, et il s'agit là d'un processus en continu, se concentrent sur l'efficacité. Je ne passerai pas les détails en revue mais je vous montrerai une diapositive un peu plus tard qui vous indiquera quels ont été les résultats de ces 24 évaluations de pays à ce jour. Il est important de parler

d'efficacité car il y a deux principes sous-jacents. Un principe qui suppose que l'architecture, les lois et les régulations sont en place et qu'elles sont adéquates. Ce système produit-il de vrais résultats ? Ce système permet-il de réduire le blanchiment d'argent ? Est-il vraiment utile pour attraper les criminels et les empêcher de passer à l'acte ? Les résultats que vous verrez dans une minute sont plutôt mitigés.

Mais laissez-moi m'attarder quelques minutes sur l'évaluation nationale du risque. Il s'agit de la recommandation numéro 1. Car tout l'édifice repose sur l'identification de ces risques par les pays. Et comme je l'ai indiqué, 24 pays ont maintenant été passés en revue et leurs rapports publiés. Tous n'ont pas d'évaluation nationale de leur risque. Nous sommes aux prémices de ce processus même si le système gagne en maturité et migre d'un système où vous pouvez consulter des livres de référence ou de réglementation et prendre une décision relativement objective à une position où vous devez déterminer et user de votre jugement pour indiquer si le pays fait bien les choses ou pas. Mais il existe une méthodologie pour faire cela. Le saut et le changement vers « l'efficacité » est un grand pas en avant pour les pays et, en conséquence, il le sera pour les institutions également. Donc les évaluations nationales du risque qui ont été entreprises par les pays jusqu'ici, ont été, quelquefois mal faites. Car l'expérience fait encore défaut. Comme je

l'ai dit, tout pays dont l'évaluation se profile est en état de semi panique quand il s'agit de déterminer et de mettre à l'écrit, l'évaluation nationale de ses risques. La première chose que les inspecteurs regardent et sur laquelle ils émettent un jugement est, en effet, la pertinence de l'évaluation en question. Comment gérez-vous vos ressources et vos autres mécanismes anti blanchiment si vous ignorez quels sont les risques auxquels vous êtes exposé en tant que pays ?

Et c'est la même chose pour le secteur financier. Je sais que vous connaissez vos produits, vous connaissez le risque régional ou lié à la géographie, vous pouvez connaître les obligations et les sanctions qui y sont liées et nous connaissons quels types de risques, dans une certaine mesure, les régulateurs recherchent, en termes de méthodes actuelles de blanchiment d'argent.

La qualité de votre travail est également évaluée dans ces rapports et je dirai un mot sur ce sujet dans quelques minutes.

Les évaluations mutuelles en elles-mêmes : je ne m'étendrai pas sur le processus. Je me contenterai de dire que 198 pays font maintenant partie du système du GAFI. Il y a 36 membres du GAFI, à proprement parler, et 9 autres groupes à travers le monde. Ce qui donne une couverture relativement universelle. Et tous doivent appliquer les mêmes normes, et tous utilisent la même méthodologie d'évaluation, dont la méthodologie «

d'efficacité » pour juger si un pays fait son travail de conformité en matière de lutte contre le blanchiment d'argent aussi bien qu'il le devrait. Le processus est un processus d'évaluation entre pairs, en d'autres termes, le pays est évalué par d'autres pays. Il faut à peu près 14 mois de travail entre le début du processus et son achèvement. Le contenu du rapport, si vous y jetez un œil (je ne dirai pas qu'il vaut la peine de tout lire mais il serait intéressant pour vous de lire le résumé). Cela vous informe sur les pays qui font bien leur travail et ceux qui ne le font pas. L'importance des évaluations est que, lorsque la décision est prise d'adopter un rapport, cela signifie que non seulement tous les membres du GAFI mais chaque pays sous-évaluation, s'est engagé, en amont, à accepter le résultat et qu'il fera quelque chose dans ce sens. En d'autres termes, qu'ils remédieront aux défaillances. Et il existe des procédures de suivi qui tentent d'assurer qu'ils remédient à ces manquements. Et ces procédures vont du suivi standard, ce qui signifie que si vous avez, en tant que pays fait un bon travail, il vous sera demandé de rendre un rapport au minimum une fois par an.

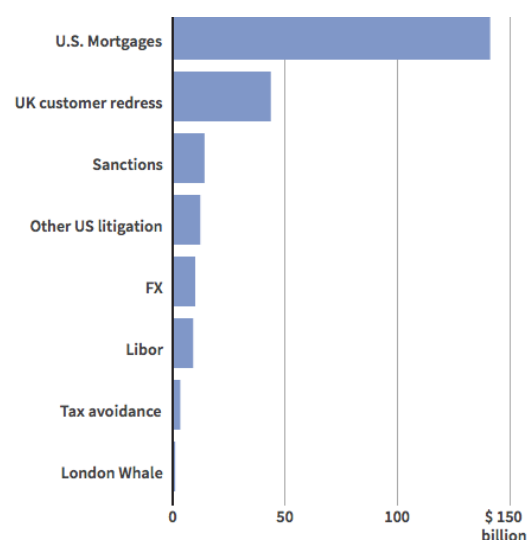
Si vous avez sous-performé, il existe toute une gamme de problématiques à laquelle vous devrez vous attaquer en fonction des défaillances mises à jour.

Si vous avez sous-performé, il existe toute une gamme de problématiques à laquelle vous devrez vous attaquer en fonction des défaillances mises à jour, qu'elles soient d'ordre légal, financière, réglementaire ou de mise en application de la loi. Et si vous n'avez pas trop bien réussi eu égard aux normes et que vous obtenez de mauvais résultats, comme je vous le montrerai dans un instant, alors vous devrez entrer dans un processus d'amélioration. Cela signifie que ces pays qui entrent dans un processus d'amélioration devront rendre leur rapport trois fois par an.

C'est beaucoup. On leur accorde une année « sabbatique », de liberté, pour leur permettre de réparer les défaillances. Donc, entre le moment où le rapport d'évaluation est adopté, et la réunion plénière du GAFI, quatre mois plus tard, ils devront remettre leur rapport. Et, à la suite de cela, rendre compte tous les quatre mois, à l'occasion de chaque réunion plénière du GAFI. Et il s'agit ici d'un second processus, nommé « Groupe d'examen de la coopération internationale ». En d'autres termes, la liste noire, le plus grand groupe. Si après un certain temps, disons deux ans peut-être, un pays n'a pas fait de progrès ou n'a pas été réellement coopérant, alors ce pays est placé sur une liste publique et le nom de ce pays sera rendu public. Il y aura des conséquences également et potentiellement des sanctions, telles que des applications plus strictes de la due diligence clients et les transactions financières qui sont autorisées. Ce n'est

pas le GAFI lui-même qui s'en charge mais les gouvernements respectifs et leur législation.

Il existe donc de nombreuses autres options, pour, si je peux me permettre de l'exprimer ici de cette façon ce soir, « punir » les pays qui ne respectent pas les normes dans un certain laps de temps. Et encore une fois, il s'agit là d'une perspective assez effrayante qui affecte non seulement votre réputation mais également d'autres choses, telles que les investissements étrangers directs et toutes sortes de transactions. Les entreprises de services monétaires, par exemple, qui sont un sujet controversé. Un certain nombre d'institutions financières ont réduit leurs transactions avec les entreprises de services monétaires dans leur ensemble. Mais je ne généralise pas. Je parle d'options potentielles dans un sens bien particulier. Alors si un pays a raté son test, un certain nombre de conséquences en découle et il s'agit de l'une d'entre elles, potentiellement.



A l'heure actuelle, nous évoluons dans un monde de sanctions et d'amendes. Le tableau ci-dessus vous montre en fait deux choses. Une institution a été épinglée (ce n'est pas un tableau exhaustif mais il est relativement complet) et pour quelle raison. Vous ne voyez pas d'infraction pour blanchiment d'argent car en fait le nombre d'amendes pour blanchiment d'argent est minime, comparé aux amendes pour des infractions, telles que la fraude aux hypothèques, fraude au libor et autres.

Néanmoins, ce que je veux dire, c'est que ce monde est un monde de sanctions. Et c'est le cas dans de nombreux pays. Vous savez tous ce que les États-Unis sont en train de faire dans ce domaine. Des accords de poursuite différée, que vous connaissez tous à ce stade, sont en place pour les institutions financières à travers le monde. Et cela signifie que tant qu'une situation n'est pas jugée acceptable par le département de la justice des États-Unis, il existe une possibilité de suspension ou de révocation de la licence bancaire ou du droit d'opérer. Et c'est une possibilité très, très, sérieuse.

Il existe une possibilité de suspension ou de révocation de la licence bancaire ou du droit d'opérer. Et c'est une possibilité très, très, sérieuse.

Ensuite il y a quelque chose qui, je suis sûr, tient à cœur de tous ceux qui travaillent en tant que chargés de conformité dans le secteur financier. La conformité est-elle un secteur difficile ? Je pense qu'elle l'est. Et que cela devient de plus en plus difficile. J'espère que

vous n'en serez que plus payés ! Mais je pense que le plus dur, au moins pour les gens avec lesquels j'ai parlé, c'est la peur de la responsabilité individuelle. En Grande-Bretagne, ils ont un projet de loi, qui va probablement être voté sous peu, qui vise à faire du crime financier, blanchiment d'argent y compris, une infraction criminelle pour les institutions financières « l'ayant rendu possible ». Ce n'est pas pour vous effrayer, mais plutôt pour vous indiquer que les systèmes et la performance relative des institutions financières, pour ce qui touche aux exigences en matière d'infraction financière, se durcissent.

Les systèmes et la performance relative des institutions financières, pour ce qui touche aux exigences en matière d'infraction financière, se durcissent.

Si la mise en place et la mise en application sont faites convenablement, alors il n'y a rien à craindre. Mais cela indique que le niveau de contrôle obligatoire, non pas par un surveillant, mais par des agences gouvernementales, augmente rapidement et dans une large mesure.

En Grande-Bretagne, il y a cet exemple d'une équipe de renseignements. Je mets cela à l'écran pour indiquer que, selon moi, les institutions financières sont soumises à un gros fardeau. Elles se posent des questions : Que se passe-t-il avec toutes ces déclarations de soupçon ? Pourquoi nous accuse-t-on toujours ? Pourquoi ne disposons-nous pas de plus de temps ou au moins ne recevons-nous

pas plus de renseignements concernant les risques véritables ? En d'autres termes, pourquoi ne nous en dit-on pas plus ? Nous pourrions, ainsi, les aider à faire mieux leur travail. Cette équipe de renseignement britannique essaie de faire cela et je pense que c'est quelque chose qui pourrait être répliqué ailleurs.

Des risques sont liés à cela. Il ne s'agit pas de risque de blanchiment d'argent j'espère mais de risques touchant le partage confidentiel d'informations, dans le cadre de la loi et dans un contexte bien précis.

Laissez-moi vous conter ici, à Paris, une histoire personnelle. J'ai fini mon travail en tant que secrétaire du GAFI l'année dernière. En novembre, comme vous le savez tous, des attaques ont eu lieu au Bataclan. Mon assistante était dans cette salle de concert ce soir-là. Elle a fort heureusement survécu. Elle a survécu, car elle a eu la présence d'esprit, alors que des personnes étaient tuées à côté d'elle, de monter des escaliers et de trouver une cachette. Elle a trouvé une petite pièce et a ouvert la porte. Ce n'était pas vraiment une pièce. C'était un placard. Il n'y avait aucune serrure à l'intérieur. Elle a donc tenu la poignée, pensant, que s'ils venaient, ils essaieraient d'ouvrir la porte et de la tuer. Elle a maintenu la poignée avec fermeté. Quelqu'un est arrivé et a tenté d'ouvrir la porte. Ils ont pensé que la porte était verrouillée et ils ont abandonné. Pourquoi est-ce que je raconte cela ? C'est une anecdote personnelle. Il en va en partie de ma responsabilité personnelle. Cela vous montre également que les renseignements financiers que les forces de l'ordre et autres entités gouvernementales ont obtenus, dans le cadre d'autres attaques tragiques, sont vitaux pour l'identification des personnes qui ont perpétré

ces attentats. Alors je veux dire cela, car ça s'est passé à côté de chez nous. Et dans ce sens, vous devez savoir que le travail que vous effectué est en fait d'un intérêt vital. Et la façon d'effectuer ce travail, en coopération avec les autorités, est également d'un intérêt vital.

FOURTH ROUND MUTUAL EVALUATION REPORTS						
BODY	COUNTRY	EC		TC		Follow-up
		Total Low	Total Moderate	Total Low	Total High/PC	
FATF	Spain	0	3	3	3	Regular
FATF	Italy	0	3	3	4	Regular
FATF	United States	1	2	3	10	Enhanced
MONEYVAL	Armenia	2	3	5	5	Regular
FATF	Australia	0	6	6	16	Enhanced
GAFILAT	Cuba	0	6	6	4	Regular
FATF	Canada	1	5	6	11	Enhanced
FATF	Belgium	0	7	7	11	Enhanced
APG	Malaysia	0	7	7	3	Enhanced
FATF	Singapore	1	6	7	6	Enhanced
GAFILAT	Honduras	2	6	8	10	Enhanced
FATF	Austria	2	6	8	14	Enhanced
FATF	Norway	0	9	9	18	Enhanced
APG	Bangladesh	4	5	9	12	Enhanced
APG	Samoa	4	6	10	24	Enhanced
APG	Sri Lanka	9	1	10	28	Enhanced
GAFILAT	Costa Rica	3	7	10	18	Enhanced
MENAFATF	Tunisia	6	5	11	20	Enhanced
ESAAMLG	Ethiopia	9	2	11	14	Enhanced
APG	Vanuatu	11	0	11	30	Enhanced
MONEYVAL	Serbia	3	8	11	17	Enhanced
CFATF	Trinidad & Tobago	5	6	11	15	Enhanced
APG	Bhutan	9	2	11	26	Enhanced
APG	Fiji	5	6	11	23	Enhanced

Il est difficile de le voir sur la diapositive mais la conformité de 24 pays est en cours d'évaluation par le GAFI et par les entités régionales de type GAFI. Deux aspects sont évalués, comme je l'ai mentionné : la conformité technique et l'efficacité. Les chiffres en rouge indiquent une performance insatisfaisante (il y a 40 recommandations pour l'aspect technique, que le GAFI demande aux pays de satisfaire).

Les chiffres ci-dessus en rouge indiquent une performance insatisfaisante

Il y a 11 résultats d'efficacité, que le GAFI demande aux pays de satisfaire. Vous pouvez donc voir, grâce à ces chiffres, qu'ils s'en sortent mal – même si, parmi ces pays, beaucoup sont des pays de premier ordre en termes d'adhésion à l'OCDE et de sophistication économique. Et vous verrez, à partir de là, le concept d'« amélioration ». La plupart sont dans l'obligation de s'améliorer et cela signifiera beaucoup plus de solutions véritables réelles pour ces pays. Les États-Unis, par exemple, viennent juste de terminer leur évaluation et bien que du point de vue de la mise en application, ils soient au niveau, en termes de bénéficiaires effectifs et en termes de contrôle des institutions financières, en général, ils n'ont pas si bien réussi.

Les États-Unis, par exemple, viennent juste de terminer leur évaluation et bien que du point de vue de la mise en application, [...], en termes de bénéficiaires effectifs et [...] de contrôle des institutions financières, en général, ils n'ont pas si bien réussi.

Les régulateurs ne couvrent pas les obligations aussi bien qu'ils le devraient, particulièrement en matière de transparence et de bénéficiaires effectifs.

IO4 signifie « Immediate Outcome 4 ¹ ». Il s'agit de la méthodologie de l'évaluation de l'efficacité. La 4ème exigence des 11 critères d'efficacité à la lumière desquels un pays est mesuré pour déterminer dans quelle mesure il a été efficace. IO4 vous concerne, concerne les institutions financières. Ce que vous devez faire et ce que vous faites. Toutes ces questions tournent autour de l'efficacité, de la qualité. Et non pas : le faites-vous ? C'est ce qui est testé lorsque les experts et les inspecteurs du GAFI se rendent dans un pays et ne parlent pas exclusivement avec le gouvernement mais avec les banques et les associations bancaires pour déterminer aussi objectivement qu'ils le peuvent (rappelez-vous qu'il s'agit là en quelque sorte d'une opinion subjective mais qui est basée sur une méthodologie), si les institutions financières font aussi bien leur travail qu'elles le devraient. L'état des lieux n'est pas fameux ici non plus... Jusqu'à maintenant, des 24 pays qui ont été examinés, plus de la moitié ont été jugés inefficaces ou au moins d'une efficacité moyenne à l'aune de cette exigence en particulier.

Et, donc, que signifie tout cela ? Il y a beaucoup de travail pour les institutions financières mais je vous laisse réfléchir à deux points. Mon opinion personnelle est que vous avez un lourd fardeau sur les épaules en tant que responsable de la qualité de votre travail. Ce n'est pas une route à sens unique, c'est une route à double sens. Les entités

¹ Résultat Immédiat 4

gouvernementales, en particulier les régulateurs, ont besoin de transmettre plus de commentaires sur ce qui est effectué, plus d'indications claires sur ce qui est nécessaire. Sinon, les institutions financières ne sauront pas de manière appropriée ce qui doit être fait au-delà de ce que votre législation peut vous donner à lire. La seconde et dernière chose que je dirais, c'est que nous vivons dans un monde où le risque ne doit pas être seulement abordé dans les termes de : « avez-vous déterminé votre risque financier ou votre risque produits ? Ou bien, le gouvernement a-t-il déterminé le risque auquel il fait face en matière de crime financier et de terrorisme ?, de financement de la prolifération d'armes de destruction massive ? Mais également, le risque en termes de manière de réagir. Par exemple, la réticence, le manque de volonté durant des années, et je suis moi-même dans le domaine du crime financier depuis longtemps, je pense a été très loin.

Mais il y a toujours une réticence compréhensible à se fier à une communauté d'intérêts. Alors que je ne pense pas qu'il soit si difficile de vous confier plus d'informations afin que vous puissiez identifier ce que vous pouvez améliorer. Vous pouvez être couverts par la loi, mais il subsiste un certain degré de défiance et je pense que cela doit être dépassé. Et largement. Beaucoup plus que ça ne l'est.

Je vous quitterai donc sur ces propos ce soir. Merci beaucoup.

ACAMS : Toutes les personnes présentes ici sont déjà en charge de conformité et effectuent des travaux en lien avec les évaluations mutuelles du GAFI, comme vous l'avez fait remarquer. Le Trésor ou le gouvernement nous demandent, en fait, de nous rendre dans une salle et de nous exprimer face à des évaluateurs. Il s'agit d'un moment de tension. Nous devons, en effet, être sûrs de dire les choses qui conviennent. Pourriez-vous nous faire part de quelques astuces ? Nous conseiller quelques bonnes pratiques ?

Il existe en fait une sorte de police d'assurance en lien avec cette question. Pas ma police d'assurance mais la vôtre. Car la police du GAFI et des entités régionales de type GAFI, lorsqu'elles mènent des évaluations de pays, dit qu'elles doivent parler aux institutions financières ou à des représentants d'institutions financières, des individus ou des associations, dans le pays qui est évalué. Et la procédure stipule qu' « aucun représentant du gouvernement ne peut être dans la pièce lorsqu'un entretien a lieu afin d'assurer la sincérité des échanges ». Maintenant, bien sûr, il y a toujours des limites à ce que vous pouvez dire mais je trouve que ce mécanisme motive les gens à parler aux évaluateurs de façon neutre, sans que cela ne soit immédiatement jugé ou que les propos ne soient trop diplomates. Merci à vous !

Applaudissements



Depuis le 17 décembre 2013, la mission du chapitre français est de soutenir l'ACAMS dans la promotion de bonnes pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de favoriser les échanges et de contribuer à faire progresser les connaissances et les compétences des professionnels du secteur financier. Le chapitre a comme objectif d'offrir une tribune ouverte aux échanges et aux opinions sur toutes les problématiques liées à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle collabore avec le siège de l'ACAMS à Miami (FL – USA), afin de mettre à la disposition de ses membres la documentation, les outils de formation et la certification en langue française.

Contact : David SANCHEZ
Tél : (33) 1 70 37 53 95
Mobile : (33) 6 95 21 79 34
Email : dsanchez@acams.org
Site Web : <http://www.acams.org/acams-chapters/france/>



LexisNexis Business Information Solutions, spécialiste de l'information en ligne est le partenaire du chapitre français de l'ACAMS. Son engagement dans la gestion des risques se caractérise par la mise à disposition de solutions d'information : PEPs, Sanctions, Watchlists, News... à des fins de Due Diligence. LexisNexis BIS, accompagne également les professionnels de la compliance à travers d'autres événements comme le cycle de Web Conférences mensuelles dédié à la corruption.

Contact : Cristina SUPOSTAT
Tél : (33) 1 71 72 48 79
Mobile : (33) 6 27 46 21 28
Email : cristina.supostat@lexisnexis.fr
Site Web : <http://bis.lexisnexis.fr>

Ce document est une synthèse des présentations et échanges de la conférence du 8 décembre 2017 organisée par le Chapitre Français de l'ACAMS et son partenaire LexisNexis Business Information Solutions (BIS). Les réponses des intervenants n'engagent que les répondants et en aucun cas, l'ACAMS et son partenaire LexisNexis BIS.